



Informations sur les délégations de l'organe délibérant au Maire

Conseil municipal du 12 décembre 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. LE MAIRE

Secrétaire de séance : Madame Anne SAOUTER

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 24
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE,
Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- Mme Carine NAVARRO donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR (excusée)

7 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 2 SEPTEMBRE 2022 ET LE 21 NOVEMBRE 2022.

Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION
14 septembre 2022	Finances	<p>Demande d'aide financière : Réhabilitation et réaménagement de la salle multisports Palas</p> <p>La commune d'Oloron Sainte-Marie a décidé de lancer une opération de réhabilitation et de réaménagement de la salle multisports Palas permettant d'améliorer les conditions d'accueil du public sportif de la commune et de l'ensemble du territoire du Haut Béarn et d'accroître sa capacité.</p> <p>Le coût global actualisé de ces travaux est estimé à 3.182.000,00 € HT.</p> <p>Une aide financière a été demandée auprès de l'Agence Nationale du Sport portant sur la phase 3 des travaux de réhabilitation et de réaménagement de la salle sportive Palas, dont le coût est estimé à 1.936.700,00 € HT.</p>
14 septembre 2022	Finances	<p>Demande d'aide financière : Réhabilitation et réaménagement de la salle multisports Palas</p> <p>La commune d'Oloron Sainte-Marie a décidé de lancer une opération de réhabilitation et de réaménagement de la salle multisports Palas permettant d'améliorer les conditions d'accueil du public sportif de la commune et de l'ensemble du territoire du Haut Béarn et d'accroître sa capacité.</p> <p>Le coût global actualisé de ces travaux est estimé à 3.182.000,00 € HT.</p> <p>Une aide financière a été demandée auprès de la Région Nouvelle Aquitaine portant sur l'ensemble des travaux de réhabilitation.</p>
20 septembre 2022	Finances	<p>Demande d'aide financière : programme d'équipements sportifs multi-activités</p> <p>La commune d'Oloron Sainte-Marie a décidé de lancer un programme d'équipements sportifs multi-activités dans l'objectif de donner ou redonner le goût de la pratique sportive à un large public et de promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique. Le coût global des aménagements et travaux, objet de la demande d'aide financière, est estimé à 80.300 € HT.</p> <p>Une aide financière du Département des Pyrénées-Atlantiques a été demandée dans le cadre de l'Appel à Projet Terre de jeu 2024.</p>
22 septembre 2022	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Mme Karine DHERBEY. La durée du bail était de 16 jours et a commencé à courir du 1^{er} octobre jusqu'au 16 octobre 2022 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>

28 septembre 2022	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Mme Claude DELLOULE. La durée du bail était de 21 jours et a commencé à courir du 17 octobre jusqu'au 06 novembre 2022 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
30 septembre 2022	Commande publique	<p>Mise en place d'une alarme incendie à la maternelle Saint Cricq</p> <p>La consultation concernant la mise en place d'une alarme incendie à l'école maternelle Saint Cricq est attribuée à l'entreprise POYER et Fils SARL sise ZI du Gabarn – 64870 ESCOUT, pour un montant de 5488 € HT.</p>
04 octobre 2022	Finances	<p>Demande d'aide financière : programme d'équipements sportifs multi-activités</p> <p>La commune d'Oloron Sainte-Marie a décidé de lancer un programme d'équipements sportifs multi-activités dans l'objectif de donner ou redonner le goût de la pratique sportive et de promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique, notamment aux lycéens scolarisés sur la commune, Le coût de la deuxième tranche d'aménagements et de travaux, objet de la demande d'aide financière, est estimé à 80.300 € HT, Une aide financière de la Région Nouvelle Aquitaine a été demandée pour la deuxième tranche de son programme d'équipement sportif multi-activités.</p>
06 octobre 2022	Commande publique	<p>Consultation OPC (Organisation, Pilotage et Coordination) - Restructuration salle Palas à Oloron Sainte-Marie</p> <p>Considérant la nécessité de maîtriser le planning des entreprises, un avis d'appel à la concurrence a été publié le 27/01/2022 avec une remise des offres le 28/02/2022. Le marché public la consultation OPC pour la restructuration de la salle Palas a été attribué à l'entreprise LABADIOLLE sise 7 Zone Artisanale des Glaces – 64390 SAUVETERRE DE BEARN, pour un montant de 20 900 € HT.</p>
06 octobre 2022	Commande publique	<p>Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la cité administrative à Oloron Sainte-Marie</p> <p>Il était nécessaire de rendre accessible à tous niveaux l'ensemble du bâtiment aux Personnes à Mobilité Réduite. A la suite de l'avis d'appel à la concurrence publié le 28/02/2022 et la remise des offres le 22/03/2022, le marché public concernant la maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet TORCAL sis 31 Boulevard des Pyrénées – 64400 OLORON SAINTE MARIE, pour un montant de 17 237.50 € HT.</p>
06 octobre 2022	Marchés publics	<p>Aménagement d'une cabine de WC PMR place des Oustalots à Oloron Ste-Marie / lot n°1 à 6</p> <p>La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement, l'aménagement d'une cabine de WC accessible aux personnes à mobilité réduite place des Oustalots – 64 400 OLORON SAINTE-MARIE.</p> <p>Suite à la proposition de projet de Madame Nelly TORCAL, architecte, maître d'œuvre de l'opération, reçue le 27 juin 2022, de l'avis d'appel public à la concurrence du 19 avril 2022, l'analyse des candidatures établie le 13/05/2022 et l'analyse des offres réalisée le 28/06/2022,</p> <p>Il a été décidé d'attribuer les marchés pour les lots considérés aux entreprises :</p> <p>-lot n°1 " Gros-oeuvre " : HASTOY BTP – Route d'Alos – 64470 TARDETS (22 254,00 € HT),</p>

		<p>-lot n°2 " Charpente " : LUCQ DE BEARN (Publié le 13/12/2022) (3 € HT),</p> <p>-lot n°3 " Electricité " : POISSONNIERIE (Publié le 13/12/2022) (1 690,00 € HT)</p> <p>-lot n°4 " Plomberie " : DOMINGUEZ Zone Artisanale Lanneretonne – 64400 OLORON SAINTE MARIE (2 500,40 € HT)</p> <p>-lot n°5 "Peinture" : NAVARRO FRERES ZA CAMOU – 64400 BIDOS,</p> <p>-lot n°6 "Equipement " : MPS ZAE du Mouta – 40230 JOSSE (29 900,00 € HT).</p>
06 octobre 2022	Commande Publique	<p>Station d'épuration de Légugnon – agrandissement / remaniement des vestiaires du personnel</p> <p>La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement, l'extension des vestiaires de sa station d'épuration de Légugnon.</p> <p>A la suite de l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 21/04/2022, de la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 05/05/2022 et de l'analyse des offres réalisée le 20/05/2022, il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise : TORCAL ARCHITECTE - 31 boulevard des Pyrénées - 64 400 OLORON Ste-MARIE pour un montant fixé à : 5 100,00 € HT.</p>
06 octobre 2022	Marchés publics	<p>Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue du Gr GI Bordes</p> <p>la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 21532-159), l'extension des vestiaires de sa station d'épuration de Légugnon.</p> <p>Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 25/04/2022.</p> <p>Le marché a été attribué à l'entreprise : SAS Ets HASTOY – route d'Alos - 64 470 TARDETS pour un montant fixé à : 249 604,59 € HT.</p>
06 octobre 2022	Marchés publics	<p>mise en séparatif des réseaux d'assainissement de l'avenue Sadi Carnot</p> <p>La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 21532-159), l'extension des vestiaires de sa station d'épuration de Légugnon.</p> <p>Suite à l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 03/06/2022, la procédure de passation adaptée en application des articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique, la conclusion de l'analyse des candidatures établie le 28/06/2022 et l'analyse des offres réalisée le 11/07/2022, il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise : EUROVIA AQUITAINE – Zone artisanale d'Orin - 64 400 ORIN pour un montant fixé à 271 133,08 € HT.</p>
06 octobre 2022	Commande Publique	<p>Peinture de la salle de quartier de Saint Pée</p> <p>A la suite des dégâts liés à la fuite d'eau du 25 Mai 2022, il était nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de la salle de quartier de Saint Pée.</p> <p>La consultation restreinte d'entreprises a été effectuée le 08/09/2022 et la remise des offres le 16/09/2022.</p> <p>Le marché concernant la réfection des peintures de la salle de Quartier de Saint-Pée est attribué à l'entreprise VILLANUA Peintures, sise Rue du Pic d'Arlet – 64400 OLORON SAINTE MARIE, pour un montant de 9010 € HT.</p>
11 octobre 2022	Commande Publique	<p>Remplacement de menuiseries extérieures de la villa Bourdeu</p> <p>Considérant le cadre de la démarche TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,</p> <p>Considérant le cadre du Plan d'économies d'énergie des bâtiments communaux,</p> <p>Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 10/06/2022 et la</p>

		remise des offres a eu lieu le 05/07/2022 à 12h. Le lot 1 du marché public est attribué à l'entreprise EURL MENUISERIES SESTIAA sis 9 Route d'Esquiule 64400 MOUMOUR, pour un montant de 56 455 € HT. Le lot 2 du marché public est attribué à l'entreprise SASU VILLANUA sis Rue du Pic d'Arlet – ZA de Légugnon 64400 OLORON SAINTE-MARIE, pour un montant de 7 008.98 € HT.
12 octobre 2022	Commande Publique	Étude de structure de l'espace Lauhère Une mise en concurrence de plusieurs entreprises (démarche MAPA < 40 000 € HT) a été envoyée le 17/08/2022 et la remise des offres a eu lieu le 26/08/2022. Le marché public concernant l'étude de structure de l'espace Lauhère, est attribué à l'entreprise ERNAT sis 127 Rue Mousques Zi Naude, 64300 Orthez, pour un montant de 15 340.00 € HT.
24 octobre 2022	Commande Publique	Reprise du câblage du monument aux morts Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 06/10/2022 et la remise des offres a eu lieu le 14/10/2022 à 12h. Le marché public concernant le remplacement du câblage du monument aux morts est attribué à l'entreprise CEGELEC sis 15 Rue Abbé Grégoire 64140 BILLERE, pour un montant de 13 428 € HT.
26 octobre 2022	Marchés Publics	Travaux de création d'un poste de surpression eau potable – Réservoir St Pée Le Service des Eaux de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE va procéder à des travaux de réalisation d'un poste de surpression d'eau potable destiné à améliorer la distribution de l'eau des abonnés du Chemin de Lagravette – Quartier St Pée. Suite à la consultation d'entreprises le 14 Septembre 2022, et à la remise des offres le 5 Octobre 2022, le marché est attribué à l'entreprise SUEZ EAU FRANCE – 15, Avenue Charles Floquet – 64 202 BIARRITZ Cedex. Le montant de l'opération s'élève à 29 074,50 € HT.
26 octobre 2022	Marchés publics	Réalisation tranchées pour réseau eau potable des rues Labarraque (partie), Ampère Le Service des Eaux de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE va procéder et ce dans le cadre de son programme pluriannuel de renouvellement des réseaux, à la réhabilitation du réseau d'eau potable (réseau structurant et branchements) des rues Labarraque (partie), Ampère. L'Entreprise COREBA, doit procéder, pour le compte de GRDF, à la réhabilitation du réseau gaz sur le même secteur. Il a été convenu d'attribuer à COREBA – 11, Rue du Pont Long – 64 160 MORLAAS, la réalisation des tranchées eau potable. Le montant de l'opération s'élève à 101 456,00 € HT.
26 octobre 2022	Marchés publics	Travaux de réhabilitation canalisation de distribution eau potable – Quartier Faget Le Service des Eaux de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE va procéder et ce dans le cadre de son programme pluriannuel de renouvellement des réseaux, à la réhabilitation de la canalisation, principale de distribution du quartier du Faget. Suite à la consultation Entreprises le 7 Septembre 2022 et à la remise des offres le 30 Septembre 2022, le marché est attribué à l'Entreprise SN VERLAGUET – 7, Impasse Jean Vincent d'Abbadie 64 870 ESCOUT. Le montant de l'opération s'élève à 42 700,85 € HT.

26 octobre 2022	Marchés publics	<p>Travaux de réhabilitation Labarraque (partie), Ampère et pose en tranchée ouverte</p> <p>Le Service des Eaux de la ville d'OLORON SAINTE-MARIE va procéder et ce dans le cadre de son programme pluriannuel de renouvellement des réseaux, à la réhabilitation du réseau d'eau potable (réseau structurant et branchements) des rues Labarraque (partie), Ampère, de l'Union (partie).</p> <p>Les travaux seront réalisés de façon concomitante à la réhabilitation du réseau Gaz (COREBA).</p> <p>La remise des offres a eu lieu le 1^{er} Juin 2022 à 12 H 00.</p> <p>Le marché est attribué à l'Entreprise SAS Ets HASTOY – Route d'Alos – BP 9 – 64 470 TARDETS. Le montant de l'opération s'élève à 170 078,00 € HT.</p>
26 octobre 2022	Marchés publics	<p>Mission de maîtrise d'œuvre – Réhabilitation et mise en conformité du dispositif de production d'eau potable de L'Ourtau.</p> <p>Le Service des Eaux de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE va engager des travaux de réhabilitation et de mise en conformité du dispositif de production d'eau potable de L'Ourtau. Il a été confié au bureau d'études HEA la mission de maîtrise d'œuvre de la totalité de l'opération.</p> <p>Une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été mise en ligne le 11 Janvier 2022 avec remise des offres le 4 Février 2022 à 12 H 00.</p> <p>Le marché est attribué à l'Entreprise HEA – 27, Avenue Marguerite de Navarre – 64 230 LESCAR</p> <p>Le montant de l'opération s'élève à 51 975,00 € H.T.</p>
03 novembre 2022	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Mme Marianne LOPEZ. La durée du bail était de 7 jours et a commencé à courir du 7 novembre jusqu'au 13 novembre inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
15 novembre 2022	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Mme Nadine DORTIGNAC et Mme Sylvie SOLANS. La durée du bail était de 23 jours et a commencé à courir du 1^{er} décembre jusqu'au 23 décembre inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
16 novembre 2022	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Mme Sophie PUYAUBEAU et Mme Patricia DUCROCQ. La durée du bail était de 14 jours et a commencé à courir du 14 novembre jusqu'au 27 novembre inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
18 novembre 2022	Commande publique	<p>Réfection et consolidation des étanchéités du foyer artistique et de la salle SCOHY</p> <p>Il était nécessaire de procéder à des travaux d'étanchéité sur les deux bâtiments communaux.</p> <p>Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 27 Juin 2022 et</p>

		la remise des offres a eu lieu le 22 Juillet 2022 à 12h00. Après analyse des offres, le marché public est attribué à l'entreprise SOPREMA sise2 Avenue Jacquard – 64148 LONS – INDUSPAL CEDEX, pour un montant de 60 297,77 € HT.
21 novembre 2022	Louage	Bail commercial dérogatoire Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Mme Isabelle CHESNEAU. La durée du bail était de 3 jours et a commencé à courir du 28 novembre jusqu'au 30 novembre inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.



Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,



- **PRENDRE ACTE** de ces décisions.

Ainsi délibéré à Oloron Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 19.12.2022


Bernard UTHURRY


Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 064-216404228-20221212-DEL_12_12_22_07-DE